



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023


AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, trésorier par intérim de la Ville d'Estérel :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales a été déposé à mon bureau pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2023;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2022-722 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2023.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Ville d'Estérel, ce 25^e jour du mois de janvier 2023.



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Trésorier par intérim



CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 25 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de janvier 2023.



Karell Morin, greffière